



PASS ENFANCE JEUNESSE 2023-2024

INDISPENSABLE POUR :

- LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN, DU MIDI ET DU SOIR
- LA RESTAURATION SCOLAIRE
- LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DU SOIR
- L'ACCUEIL DE LOISIRS LES POMMIERS
- L' ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)
- TERRITOIRE JEUNES, ADOSPHERE
- CENTRE SOCIOCULTUREL (Cyberbase, activités proposées pour les familles)

A partir du
Lundi 15 Mai 2023

I - Comment obtenir le Pass Enfance Jeunesse 2023-2024 ?

=> **Par dépôt de dossier dans la boîte aux lettres de l'E.A.S - 7 rue Pasteur :**

- la fiche Pass à télécharger depuis mon.albertville.fr, dûment remplie et signée ;
- les photocopies des documents demandés (voir ci-après) + la photocopie de la carte d'identité du signataire du document ;
- le règlement, uniquement par chèque, à l'ordre de la « régie sports loisirs ». Tarif = 6 € pour chaque Pass enfant (la facture sera disponible sur votre portail famille);

=> **AU GUICHET UNIQUE SUR RENDEZ-VOUS PAR TELEPHONE (04.79.10.45.00 / 04.79.10.45.20)**

! Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

! Les dossiers avec des impayés ne seront traités qu'une fois la régularisation faite auprès du Trésor Public (Centre des Finances Publiques)

Horaires du Guichet Unique

lundi	8h30 à 12h	13h30 à 17h30
mardi	-----	13h30 à 17h30
mercredi	8h30 à 12h	13h30 à 17h30
jeudi	8h30 à 12h	-----
vendredi	8h30 à 12h	13h30 à 17h00

**POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER PASS 2023-2024,
MERCİ DE FOURNİR IMPÉRATIVEMENT LES PIÈCES SUIVANTES :**

Pour un PREMIER PASS	RENOUVELLEMENT
<ul style="list-style-type: none">* La présentation du livret de famille et jugement qui détermine l'autorité parentale et la résidence fixe ou alternée pour l'enfant.* Un certificat de vaccination ou présentation du carnet de santé pour vérifier la vaccination du DT Polio obligatoire en collectivité,	<ul style="list-style-type: none">* Un certificat de vaccination ou présentation du carnet de santé s'il y a eu mise à jour du DT polio,* Ne pas oublier de signaler tout changement de situation en présentant les justificatifs nécessaires.
<ul style="list-style-type: none">* L'attestation du quotient familial de la CAF de Savoie, datant de moins de 3 mois pour définir le quotient de tarification applicable aux activités (Visu sur Smartphone possible) ;* Un justificatif de domicile (facture électricité, facture téléphone fixe uniquement, quittance de loyer) ou un échéancier lié au domicile de moins de 3 mois (Visu sur Smartphone possible) afin de définir le mode de tarification des activités : albertvillois ou extérieur. Dans le cas d'un hébergement, remplir l'attestation d'hébergement.* La présentation de l'attestation d'assurance de la <u>Responsabilité Civile</u> (bien précisée sur le document) avec le nom de l'enfant mentionné ;* Le règlement de 6€ correspondant au montant de l'adhésion du Pass (par chèque, espèces ou carte bancaire).	

AUCUN DOSSIER NE SERA FAIT S'IL MANQUE UN DOCUMENT

II – Quand réserver les activités ?

=> A partir du lundi 26 Juin 2023 :

- * Accueil de Loisirs Les Pommiers – Été 2023, avec paiement à la réservation.
- * Territoire Jeunes – Été 2023, avec paiement à la réservation.

=> A partir du lundi 3 Juillet 2023 :

- * Ecole Municipale des Sports, avec paiement à la réservation

=> A partir du lundi 17 Juillet 2023 :

- * Restauration scolaire.
- * Garderies du matin, du midi et/ou du soir.

III - Comment réserver les activités ?

=> sur le Portail Famille mon.albertville.fr:

L'espace « documents » vous permet d'accéder aux règlements intérieurs et aux procédures d'inscriptions concernant les différents dispositifs.

=> au Guichet Unique en prenant rendez-vous au préalable.